

AFFAIRE No 25 - DESIGNATION DU JURY DE CONCOURS POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner le jury qui sera chargé d'examiner les offres des candidats dans les concours de maîtrise d'oeuvre lancés par la Commune, pour l'établissement des études de distribution d'eau, d'assainissement, de voirie et d'une manière générale de toutes opérations d'infrastructure.

Le jury, défini à l'article 314 ter du Code des Marchés Publics, doit comporter les membres suivants :

- le Maire, Président ;
- trois membres du Conseil Municipal (à désigner) ;
- deux maîtres d'oeuvre (à désigner).

Je vous demande, par ailleurs, d'entériner la composition du jury qui était chargé de proposer un concepteur pour les études d'augmentation des ressources en eau sur la Montagne. Ce jury, qui s'est réuni le 2 février 1988, était composé comme suit :

- Monsieur le Maire, Président ;
- Monsieur HOARAU Marcel, 1er Adjoint au Maire ;
- Monsieur GERARD Marc, 2ème Adjoint au Maire ;
- Monsieur BOURHIS Camille, 3ème Adjoint au Maire ;
- Monsieur MOURET, Représentant du Syndicat des Bureaux d'Etudes ;
- Monsieur VAUDEL, Ingénieur à la D.D.A..

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

M. GERARD M. : Il vous est demandé de rajouter un Adjoint, en la personne de Monsieur FONTAINE Frantz, et trois suppléants. Ont proposé leur candidature : Messieurs PERSONNE Serge, AFFEJEE Jack et LEFEVRE Gérard.

M. HOARAU M. : Monsieur PERSONNE demande la parole.

M. PERSONNE : Pourrais-tu répéter ce que tu viens de dire ?

M. GERARD M. : Nous proposons de nommer un membre titulaire supplémentaire au sein de ce jury de concours.

M. PERSONNE : Bien. Mais alors, je fais acte de candidature en tant que membre titulaire.

M. GERARD M. : Très bien. Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à la permutation.

M. PERSONNE : Merci.

M. GERARD M. : Ainsi, Monsieur PERSONNE est proposé au troisième poste de membre titulaire et Monsieur FONTAINE au poste de suppléant.

M. GERARD G. : Et cela figure où ?

M. GERARD M. : Cela a été rajouté lors de la réunion de la Commission.

M. GERARD G. : Cela ne figure pas au niveau de l'avis de cette Commission.

M. GERARD M. : En effet, cela vous est soumis en séance.

M. GERARD G. : Il faudrait peut-être voter là-dessus, non ?!...

M. GERARD M. : Nous allons procéder au vote maintenant.

M. GERARD G. : Lorsque vous rédigez : "...toutes opérations d'infrastructure...", est-ce en général ? S'agit-il de travaux d'infrastructure culturelle, sportive... ?

M. FOURNEL : Il s'agit des travaux d'infrastructure au sens des services routiers : projets de création de routes, d'alimentation en eau potable, d'éclairage public..., tous les projets liés directement à la voirie et aux réseaux divers, mais pas les projets de superstructure, de bâtiments, tous les grands projets.

La désignation de ce jury de concours concerne uniquement les projets du service V.R.D.. Cette mesure permettra, lorsqu'un jury devra être constitué, de recourir à la présente délibération pour convoquer celui-ci, de désigner parmi les membres élus les représentants de la Mairie à ce jury.

M. GERARD G. : Mais alors, il faudrait rajouter, après infrastructure, les termes : "de réseaux".

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Monsieur PERSONNE Serge, Conseiller Municipal, est désigné pour siéger au sein de ce jury de concours en tant que membre titulaire.

Trois membres suppléants sont également nommés, à savoir :

Monsieur FONTAINE Frantz, 7ème Adjoint au Maire,
Monsieur LEFEVRE Gérard, 9ème Adjoint au Maire,
Monsieur AFFEJEE Jack, Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde.